

Des Maires stupéfaits par le communiqué de presse de la Préfète d'Indre-et-Loire

Madame la Préfète a souhaité répondre à l'Association des Maires d'Indre et Loire concernant la situation des Communes de notre département.

Nous regrettons que Madame la Préfète soit dans le déni concernant la fragilité des Communes. Les dotations de l'État qui ont baissé entre 2014 et 2017 ont considérablement fragilisé les budgets municipaux, ces pertes de dotation n'ont jamais été réattribuées aux Communes. Nous recherchons les Communes qui ont bénéficié de nouvelles dotations tant bien vantées par la Préfecture depuis cette période de baisse drastique.

Rappelons que cette baisse représentait 11,2 milliards d'euros pour les Collectivités Territoriales.

Partant de ce constat qui a fragilisé les budgets municipaux, la crise énergétique de 2022 n'arrange en rien les budgets des Communes. L'État est totalement absent, les Maires constatent que l'État n'a pas versé un seul centime d'aide aux Communes afin d'augmenter dès le 1er juillet dernier le point d'indice des fonctionnaires de 3,5%, décision prise par l'Etat sans consultation préalable des Associations des Maires.

Madame la Préfète d'Indre et Loire se vante du plan de relance, nous serions curieux de connaître la liste des Communes éligibles et celles qui en ont profité. A l'heure actuelle, la Préfecture d'Indre-et-Loire est en incapacité de nous fournir une liste précise.

L'État laisse s'envoler les factures des Collectivités Locales sur le plan de l'électricité et du gaz. Aucun bouclier, pour la maîtrise de ces coûts, n'a été mis en place, ni encore moins des fonds d'aide spécifiques. Pourtant, L'État se repose toujours plus sur les Communes pour assurer les services publics du quotidien (restauration scolaire, accueil périscolaire, crèches, aide sociale via le CCAS, soutien à la vie associative et au lien social, sport...) et pour résoudre les problèmes sociaux (gilets jaunes, crise sanitaire par exemple). Devons-nous fermer ces services publics que nous assurons au quotidien ? Ou alors, Madame la Préfète incite-t-elle les Communes à augmenter les impôts ?

Nous ne pouvons que regretter ces propos, qui sont bien loin des réalités du terrain. Nous continuerons à faire connaître à nos concitoyens la situation financière des Communes.

Nous sommes à la disposition de Madame la Préfète pour lui faire part des remontées du terrain. Notons que les Associations des Maires d'Indre et Loire et Ruraux ne sont plus reçues en Préfecture depuis 15 mois.

M. Bernard GAULTIER
Président
Association Maires Ruraux d'Indre et Loire



Cédric de OLIVEIRA
Président
Association des Maires d'Indre et Loire